

Service instructeur
Service de l'Environnement et de l'Agriculture

N° CP-2013-5-6-7

Service consulté

**CONSTRUCTION NEUVE, RÉNOVATION OU EXTENSION DE BÂTIMENTS
EXISTANTS
DANS LE CADRE DU PLAN DE MODERNISATION DES BÂTIMENTS D'ELEVAGE
PMBE
C244 DÉVELOPPEMENT RURAL**

Résumé : Dans le cadre du Plan de Modernisation des Bâtiments d'Élevage, il vous est proposé de vous prononcer sur cinq dossiers éligibles qui représentent un total de 73 071,15 € de subvention.

Le Ministère de l'Agriculture a décidé le lancement, en 2005, d'un plan national d'aide aux bâtiments d'élevage (filiales bovines, ovines et caprines), cofinancé par l'Union Européenne, ayant pour objectif d'améliorer la rentabilité des exploitations d'élevage, les conditions de travail des éleveurs et de permettre le respect des normes environnementales, sanitaires d'hygiène et de bien-être des animaux.

Les modalités d'intervention du Département ont été reconduites lors du vote du BP 2007, au moment de l'intégration du PMBE dans le plan de développement rural hexagonal (PDRH).

L'enveloppe annuelle 2013 pour le Département du Haut-Rhin s'élève à 828 149 € dont 420 768 € pour notre collectivité, hors aide de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse (AERM), les aides complémentaires sont :

FEADER : 266 314 €, dont (24 168 € pour l'Etat, 41 917 € pour la Région et 200 229 € pour le Département du Haut-Rhin),

Région : 88 916 €,
Etat : 52 152 €.

L'AERM affiche quant à elle une enveloppe spécifique de 41 000 € pour des projets qui sont situés hors zone vulnérable et qui n'ont pas bénéficié à l'époque d'aides au titre du Programme de Maîtrise des Pollutions Liées aux Effluents d'Élevage (PMPLEE).

Dans la limite du respect des plafonds communautaires et de la réglementation en vigueur, des ajustements sont proposés par le comité technique afin d'optimiser l'utilisation des financements disponibles.

Le taux d'aide publique, tous financeurs confondus, varie dans le respect des taux communautaires, soit 40 % du montant des investissements éligibles hors zone montagne et 50 % en zone défavorisée de montagne.

Ces taux sont majorés de 10 % quand il s'agit d'un jeune agriculteur (JA).

Cinq dossiers ont fait l'objet d'un examen par le comité PMBE réuni en date du 19 mars 2013 (comité regroupant l'ensemble des partenaires financiers de cette démarche).

Il convient de noter qu'à l'issue de ce comité, l'Etat n'a pu financer que deux dossiers sur les cinq proposés et se retrouve d'ores et déjà avec un solde de zéro €.

Le comité propose d'accorder aux agriculteurs une aide de base sur le bâtiment ainsi qu'une aide supplémentaire dite de « surplafond », dans la mesure où l'agriculteur fait un effort conséquent en matière d'intégration paysagère (bardage bois, plantations d'arbres, de haies, d'arbustes, remblai enherbé, etc...).

Il est précisé aux agriculteurs engagés cette année que les travaux devront être terminés pour mai ou juin 2015 car nous abordons la dernière année du programme PMBE 2007/2013. Les factures devront parvenir au plus tard dans ce délai afin de permettre à la Direction Départementale des Territoires (DDT) et à l'Agence de Service et de Paiement (ASP), de pouvoir procéder au paiement des subventions avant la fin de l'année 2015.

Les cinq dossiers examinés à ce jour sont présentés dans le tableau ci-dessous.

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Aide bâtiment	Aide intégration paysagère	Montant de la subvention
DRU04081	ASP AGENCE DE SERVICES ET DE PAIEMENT EARL DU BLOCHMONT à LUTTER Extension du bâtiment d'élevage bovin et de la fumière couverte Montant du projet : 199 737,64 € Cofinancement : ETAT: 9 446,50 € CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 7 436,27 € UNION EUROPEENNE (FEADER): 31 754,63 €	8 516,00	6 355,87	14 871,87
DRU04090	ASP AGENCE DE SERVICES ET DE PAIEMENT EARL DU TILLEUL TRAUBACH LE BAS Construction bâtiment VL, salle traite et une partie stockage fourrage Montant du projet : 438 766,87 € Cofinancement : ETAT : NEANT CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 8 172,56 € UNION EUROPEENNE (FEADER) : 24 523,32 €	10 593,00	5 757,78	16 350,78

DRU04080	ASP AGENCE DE SERVICES ET DE PAIEMENT EARL MUNSCH à OBERBRUCK Construction bâtiment d'élevage bovin avec fumière couverte Montant du projet : 247 184,70 € Cofinancement : ETAT: 12 259,00 € CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 7 690,07 € UNION EUROPEENNE (FEADER) : 23 070,21 € AGENCE DE L'EAU RHIN MEUSE (AERM) : 11 527,70 €	11 497,00	3 883,14	15 380,14
DRU04089	ASP AGENCE DE SERVICES ET DE PAIEMENT EARL DU GEISSBERG à BIEDERTHAL Construction bâtiment d'élevage bovin avec stockage de fourrage (M. FERNEX) Montant du projet : 253 368,65 € Cofinancement : ETAT: 14 720,83 € CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 5 836,59 € UNION EUROPEENNE (FEADER) : 32 228,74 €	5 000,00	6 6671,32	11 671,32
DRU04088	ASP AGENCE DE SERVICES ET DE PAIEMENT GAEC SCHOTT à BREITENBACH Construction bâtiment VL et stockage fourrage Montant du projet : 451 647,50 € Cofinancement : ETAT : 15 725,00 € CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 7 398,51 € UNION EUROPEENNE (FEADER) : 22 195,55 € AGENCE DE L'EAU RHIN MEUSE (AERM) : 10 279,20 €	10 341,67	4 455,37	14 797,04
			Total	73 071,15

Au vu de ces éléments, je vous propose de retenir ces cinq projets éligibles au Plan de Modernisation des Bâtiments d'Elevage (PMBE).

Ces cinq demandes représentent une subvention totale de 73 071,15 € (aide surplafond d'intégration paysagère incluse) à verser à l'Agence de Service et de Paiement (ASP), qui sera prélevée au Programme C244 Chapitre 204 Fonction 74 Nature 204182.
Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE
DU 17 MAI 2013

**Développement rural (Inv)
PROGRAMME 2013**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Aide bâtiment	Aide intégration paysagère	Montant de la subvention
DRU04081	<p>ASP AGENCE DE SERVICES ET DE PAIEMENT EARL DU BLOCHMONT à LUTTER Extension du bâtiment d'élevage bovin et de la fumière couverte</p> <p>Montant du projet : 199 737,64 € Cofinancement :</p> <p style="text-align: right;">ETAT: 9 446,50 € CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 7 436,27 € UNION EUROPEENNE (FEADER): 31 754,63 €</p>	8 516,00	6 355,87	14 871,87
DRU04090	<p>ASP AGENCE DE SERVICES ET DE PAIEMENT EARL DU TILLEUL TRAUBACH LE BAS Construction bâtiment VL, salle traite et une partie stockage fourrage</p> <p>Montant du projet : 438 766,87 € Cofinancement :</p> <p style="text-align: right;">ETAT : NEANT CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 8 172,56 € UNION EUROPEENNE (FEADER) : 24 523,32 €</p>	10 593,00	5 757,78	16 350,78
DRU04080	<p>ASP AGENCE DE SERVICES ET DE PAIEMENT EARL MUNSCH à OBERBRUCK Construction bâtiment d'élevage bovin avec fumière couverte</p> <p>Montant du projet : 247 184,70 € Cofinancement :</p> <p style="text-align: right;">ETAT: 12 259,00 € CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 7 690,07 € UNION EUROPEENNE (FEADER) : 23 070,21 € AGENCE DE L'EAU RHIN MEUSE (AERM) : 11 527,70</p>	11 497,00	3 883,14	15 380,14

DRU04089	ASP AGENCE DE SERVICES ET DE PAIEMENT EARL DU GEISSBERG à BIEDERTHAL Construction bâtiment d'élevage bovin avec stockage de fourrage (M. FERNEX) Montant du projet : 253 368,65 € Cofinancement : ETAT: 14 720,83 € CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 5 836,59 € UNION EUROPEENNE (FEADER) : 32 228,74 €	5 000,00	6 6671,32	11 671,32
DRU04088	ASP AGENCE DE SERVICES ET DE PAIEMENT GAEC SCHOTT à BREITENBACH Construction bâtiment VL et stockage fourrage Montant du projet : 451 647,50 € Cofinancement : ETAT : 15 725,00 € CONSEIL REGIONAL D'ALSACE : 7 398,51 € UNION EUROPEENNE (FEADER) : 22 195,55 € AGENCE DE L'EAU RHIN MEUSE (AERM) :10 279,20	10 341,67	4 455,37	14 797,04
			Total	73 071,15